



Newsletter

Décembre 2005

INTERVIEW

Trois questions à M. Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat

Quel bilan tirez-vous de vos 6 premiers mois passés au Conseil d'Etat ?

J'ai eu l'occasion de découvrir tous les services de mon département de l'économie et du territoire et de me familiariser avec leur mode de

certain services, un besoin de renforcer le travail interdépartemental. En effet, nous sommes amenés à traiter des dossiers qui concernent différents services de différents départements de l'Etat du Valais. Je souhaite, avec l'aide de mes collègues du Gouvernement, parvenir à développer les interactions entre nos départements respectifs.

Quelles seront vos priorités pour la suite de votre mandat de Conseiller d'Etat?

Afin de gagner en compétitivité, nous nous devons d'optimiser notre développement économique au sens large. Il faut que tous les acteurs puissent collaborer étroitement et à cet effet nous allons mettre sur pieds le «Centre de contact économique».

Le Valais va continuer, au travers de The Ark, à développer sa nouvelle image de canton dynamique et technologique. Une autre priorité pour 2006 concernera la révision de la loi sur le tourisme.



M. Jean-Michel Cina

fonctionnement. J'ai pu découvrir des services globalement bien structurés et qui fonctionnent de manière efficace. La motivation des collaborateurs est bonne. Par contre, je ressens au niveau de

En quoi consiste votre projet de « Centre de contact de l'économie »?

Nous souhaitons un développement économique intégré au sens large. Afin d'y arriver, nous allons mettre en place un centre de contact de l'économie, qui sera une véritable plateforme de services fonctionnant comme un guichet unique. Il est primordial que cette porte d'entrée unique soit clairement identifiée. Il est prévu d'effectuer une phase d'analyse, un benchmarking ou une étude comparative des solutions existantes, afin d'implémenter la meilleure solution pour notre canton d'ici l'été prochain. La tâche sera ainsi grandement facilitée pour tout porteur de projet qui doit recourir aux services de l'administration cantonale.

Sommaire

- Interview 1
- Implantation de SecureIT..... 2
- OVAC et CCF SA : une collaboration bien née 2
- Taxation fiscale : nouvelle loi 3
- Emission radio « Carrefour des entreprises » 3
- Charte en faveur des PME..... 3
- Events : calendrier 4

Implantation de SecureIT

Le Conseil d'Etat valaisan tient vivement à féliciter la société canadienne Above Sécurité pour le choix du site valaisan et



Michel Simard, vice-président de SecureIT (à gauche) et Gilbert Bourban, président de SecureIT (à droite)

du domaine, nous ne pouvons que confirmer l'enthousiasme du Canton à accueillir ce magnifique projet. Une telle implantation fait l'orgueil de notre région puisqu'elle contribuera de manière significative à notre économie. Le recrutement a déjà commencé, 10 places de travail pour du personnel hautement qualifié sont prévues. Par ailleurs, des investissements pour près d'un demi million de francs ont été réalisés par la société dans les locaux du TechnoArk.

Le Valais, qui dispose de conditions cadres favorables à l'implantation d'entreprises, a

Ark. Ce projet contribue fortement à valoriser nos compétences, il permet également à quelques étudiants de la HEVs de trouver en Valais des emplois qui correspondent à leurs qualifications au lieu de devoir quitter le canton. L'implantation d'une société canadienne, renforcera notre image afin de favoriser l'implantation d'autres sociétés nord-américaines dans le domaine de l'IT.

OVAC et CCF SA : une collaboration bien née

Le rapprochement entre l'OVAC (Office valaisan de cautionnement) et CCF SA (Centre de Compétences Financières) est devenu effectif le 1^{er} octobre dernier. Toutes les entreprises valaisannes disposent ainsi d'un outil performant et innovant en vue du financement de leurs activités.

A la suite du départ à la retraite de son directeur M. Michel Favre, l'Office valaisan de cautionnement a mandaté CCF SA pour gérer toutes ses activités opérationnelles, conservant parallèlement une structure décisionnelle totalement indépendante. M. Pascal Métrailler, économiste auprès du Centre de Compétences Financières depuis 1998, a été délégué à la fonction de directeur de l'OVAC avec effet au 1^{er} octobre dernier.

En 2004, l'OVAC, par les soutiens financiers proposés tels que cautionnements, garanties de construction ou encore garanties de bonne exécution, a satisfait aux besoins des arts et métiers, contribuant au maintien ou à la création de 2679 emplois dans ce domaine. L'OVAC a ainsi octroyé 40 cautionnements en



De gauche à droite : Jocelyne Pepin, project leader du DEVS - Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat - Michel Simard et Gilbert Bourban

plus particulièrement le TechnoArk à Sierre, pour le développement de ses activités européennes.

Lorsqu'on connaît le rôle, aujourd'hui essentiel, de la sécurité informatique et que nous avons la chance d'accueillir le leader canadien

eu une fois de plus l'occasion de mettre en avant les avantages d'une localisation pour une société active dans les technologies de l'information.

L'activité de Secure IT s'intègre parfaitement dans le cluster IT de l'outil de diversification du tissu économique du Valais, The

2005 et plus de 720 garanties représentant des engagements supérieurs à 14 millions de francs.

Parallèlement à la conclusion du contrat de collaboration avec l'Office valaisan de cautionnement, CCF SA annonce également, en partenariat avec le canton du Valais, la mise en place d'un nouveau type de soutien financier sous forme de **cautionnement de garanties bancaires de restitution d'acompte**.

Cet instrument, qui vise particulièrement les industries valaisannes, se veut complémentaire aux instruments proposés par l'OVAC. Il permet de faciliter l'émission de garanties bancaires exigées par les clients de PME industrielles ou des services pour le paiement d'acomptes sur commandes ou prestations. L'octroi d'un cautionnement évite au requérant de devoir couvrir pas ses propres moyens les garanties bancaires sollicitées.

Taxation fiscale : nouvelle loi

Le Valais va devenir très attrayant pour les PME. Ce sera l'effet du décret du 17 juin 2005 modifiant la loi fiscale et le règlement des taxes cadastrales. Un décret qui entrera en vigueur le premier janvier 2006. Avec cette nouvelle loi, notre canton collera au train de Zoug, Schwyz, Appenzell et Nidwald.

Remontant des profondeurs du classement, le Valais se retrouvera au quatrième rang national, en ce qui concerne la taxation du bénéfice, et au sixième rang en ce qui concerne la taxation combinée du bénéfice et du capital.

La nouvelle loi fiscale prévoit de faire baisser de 4% à 3% le taux d'imposition du bénéfice et d'élargir le minimum imposable de 30'000 francs à 100'000 francs. Quant à l'impôt sur le capital, il baisse de 1,5 pour mille à 1 pour mille jusqu'à 500'000 francs maximum (au lieu de 250'000 francs maximum). Au dessus de 500'000 francs, c'est 2,5 pour mille.

Emission radio «Carrefour des entreprises»

Il existe des trésors de créativité et d'entrepreneuriat qui se développent à nos côtés; malheureusement, ceux-ci ne sont pas ou peu connus. Un contrat de partenariat a donc été signé entre l'Antenne régionale du développement économique du Valais romand et Rhône FM, en vue de présenter ces trésors au travers d'une émission radio intitulée «Carrefour des Entreprises», laquelle est diffusée **chaque second mercredi du mois à 19h00 sur les ondes de Rhône FM**.

Charte en faveur des PME

Le cadre des actions de l'Antenne régionale du développement économique du Valais romand est fixé par la charte valaisanne en faveur des PME qui se décline en 10 points:

1. Développer l'esprit d'entreprise ;
2. Faciliter l'inscription des entreprises ;
3. Simplifier la législation et les réglementations ;
4. Favoriser l'accès à la formation continue ;
5. Améliorer la communication électronique ;
6. Valoriser le marché ;

7. Adapter la fiscalité et les aides financières aux besoins des entreprises ;
8. Développer la capacité d'innovation des petites entreprises ;
9. Promouvoir le commerce électronique ;
10. Progresser dans la prise en compte des intérêts des petites entreprises.

Sont déjà au programme du plan d'action 2006 les sujets suivants :

- autoévaluation
- succession
- plateforme des grands dossiers

Events: calendrier

19.12.05 - 31.03.06

26.01.06-
28.01.06

International Tourism Symposium - Zermatt
Innovation and Networking Management in Tourism
<http://www.idealp.org/>

27.01.06

TechnoArk et ses Transformeurs : Le Valais performe
10h00 accueil par TechnoArk
Conférence de Xavier Comtesse sur « l'émergence des transformeurs
IT », suivie de 6 Workshops d'entreprises.
<http://www.rezonance.ch/>

03.03.06-
12.03.06

Caprices Festival à Crans-Montana
Centre de Congrès du Régent
<http://www.capricesfestival.ch/>